

Concours de tutos vidéos «Tutofest 2019»

Règlement du concours

Article 1 – Présentation

Le Quai des Savoirs organise la première édition d'un concours de tutoriels vidéos, dénommé «Tutofest 2019». Le concours vise à récompenser les créateurs de ces nouveaux modes d'apprentissage et de transmission des savoirs.

Un tutoriel vidéo (tuto vidéo) est une séquence vidéo de quelques minutes proposant l'apprentissage d'un savoir ou d'un savoir-faire.

Le festival «Tutofest 2019» s'articule autour de deux temps forts. D'une part le concours de tuto vidéos et d'autre part un après-midi réflexif avec des tables rondes animées par des professionnels dans le domaine des nouveaux modes d'apprentissage et de transmission des savoirs.

Le concours se clôturera par une soirée de remise des prix le 18 octobre 2019 au Quai des Savoirs.

Les tutos vidéos sélectionnés seront diffusés lors de la soirée de remise des prix et sur le site web dédié.

Ce festival des tutos est organisé en partenariat avec l'AMCSTI (réseau national des professionnels des cultures scientifique, technique et industrielle), les centres de culture scientifique technique et industrielle La Casemate, Le Dôme, La Rotonde, l'association Science Animation, Madame Lucie Poirot de la société Le Vent Tourne et Monsieur Maxime Labat du Labo des Sciences.

Organisateur : Le Quai des Savoirs, service de Toulouse Métropole, situé 39 allées Jules Guesde, 31000 Toulouse.

Article 2 - Calendrier

Le concours s'étend du 3 juin 2019 (date provisoire) au 18 octobre 2019 inclus.

La période de soumission des projets est comprise entre le 3 juin 2019 (date provisoire) et le 31 août 2019 inclus.

La période de sélection des finalistes sera comprise entre le 31 août 2019 et le 16 septembre 2019 inclus.

Le festival incluant l'annonce des tutos récompensés et la remise des prix aura lieu le 18 octobre 2019 à Toulouse au Quai des Savoirs.

Article 3 - Modalités de participation

Le concours est ouvert à tous. La participation est gratuite.

Toute participation doit se faire par Internet, ce qui exclut tout autre moyen d'envoi tel que la voie postale.

Sont exclus de toute participation les membres du personnel des établissements ayant collaboré à l'organisation du festival, à sa promotion et à sa réalisation, les membres du comité de sélection et du jury, ainsi que les membres de leurs familles (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Pour être éligible, chaque participant devra, durant la période mentionnée à l'article 2 ci-dessus, soumettre à partir du site du TUTOFEST, une seule vidéo dont il est l'auteur, ayant été publiée en ligne entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 août 2019 et dont la durée est laissée à l'appréciation du participant. Simultanément, le participant devra indiquer son identité (Nom, Prénom), ses adresses (mail, postale) et confirmera son acceptation des conditions du règlement du présent concours.

Les vidéos envoyées pourront être sélectionnées si elles respectent au moins un des critères définis dans l'article 6 suivant et si elles n'incitent ni à la haine, ni à la discrimination, ni au trouble de l'ordre public.

L'organisateur du concours se réserve le droit, à tout moment, de ne pas sélectionner ou de supprimer une vidéo sélectionnée qu'il jugerait contraire au règlement.

Article 4 - Garanties

Chaque participant garantit que son projet est original, inédit et qu'il dispose librement de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle attachés à cette vidéo.

Le participant déclare que la vidéo ne contrevient pas, en tout ou partie, à des droits d'auteurs, aux droits de toute tierce partie, à toute autre disposition du droit en vigueur, et assume donc l'entière responsabilité au titre de sa participation.

Dans l'hypothèse où la vidéo aurait utilisé des extraits d'œuvres existantes (photographies, images, films, extraits, musiques...), le participant garantit avoir obtenu préalablement l'accord de leur(s) auteur(s) quant à cette utilisation.

De même, le participant garantit que dans l'hypothèse où une personne ou un bien serait présent dans la vidéo, l'accord préalable de cette personne ou de ce bien (notamment le droit à l'image) a été obtenu.

Le participant garantit l'organisateur du concours contre toute revendication de tiers tant au titre des droits d'auteur que des droits voisins.

La vidéo ne devra pas contenir d'éléments violents, grossiers, insultants ou diffamants à l'encontre d'autrui, d'éléments qui ne respectent pas la législation et la réglementation française ou encore d'éléments violant des droits de propriété intellectuelle.

Le participant garantit ne pas avoir porté de préjudices moral ou physique à un être vivant (hommes, animaux...) dans le cadre de la réalisation de la vidéo.

Le participant garantit ne pas utiliser de produits dangereux dans le cadre de sa vidéo et de ne pas mettre sa vie ou celle d'autrui en danger dans le cadre de sa vidéo.

L'organisateur du concours ne saura être tenue responsable en cas d'accident.

Le participant autorise l'organisateur du concours ainsi que les partenaires, tels que mentionnés à l'article 1, à titre non exclusif et pour une exploitation non commerciale, à accéder, utiliser, reproduire, représenter, diffuser, relayer les vidéos sélectionnées dans une playlist dédiée au Tutofest 2019 de la chaîne Youtube du Quai des Savoirs, et sur les sites internet du concours, de

l'organisateur, des partenaires. Cette cession de droits est accordée à titre gracieux, pour le monde entier, pour la durée légale des droits d'auteur et sans que celle-ci puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

De la même manière, le participant reconnaît et accepte expressément que le concours puisse faire l'objet de sponsoring-parrainage, publicités et de partenariats avec des tiers au choix de l'organisateur du concours.

Article 5 - Dotations / Prix

5.1 – Les vidéos sélectionnées

Les participants sélectionnés, dont le nombre maximum sera défini ultérieurement par l'organisateur, recevront :

- une carte « d'invité permanent » donnant accès à tous les événements (expositions....) du Quai des Savoirs pour l'année 2020 ;

- une invitation à participer au festival « Tutofest 2019 » le 18 octobre 2019 avec prise en charge des transports depuis une ville de France métropolitaine et hébergements selon les conditions suivantes : transport en commun et nuit d'hôtel du 18 octobre réservés et réglés par l'organisateur. Pour les candidats mineurs, cette invitation sera également valable pour un accompagnateur majeur.

5.2 – Les prix du concours

Quatre catégories de prix seront attribués :

- le prix du Tutodor : le prix du Tutodor confère à l'auteur du tuto sélectionné un accès pour une personne à une résidence d'artiste de 4 à 7 jours au Quai des Savoirs à Toulouse pour créer une vidéo sur le thème de son choix. Cette résidence d'artiste comprend notamment l'attribution d'une bourse de 3 000 € ainsi que des ressources mises à disposition par les partenaires du festival. Cette résidence d'artiste fera l'objet d'un contrat spécifique.

- le prix des Tutotesteurs ;

- le prix du public ;

- le prix de la meilleure réalisation.

Les prix des Tutotesteurs, du public et de la meilleure réalisation seront définis ultérieurement par l'organisateur et ses partenaires.

L'organisateur du concours ne saurait être tenu pour responsable de tout retard ou problème dans la remise du prix pour des raisons de transport ou de tout autre cas fortuit. En cas de non remise de prix pour cause d'adresse erronée et/ou changement d'adresse ou pour tout autre cas fortuit, aucune réclamation ne sera admise.

Article 6 - Sélection

Le comité de sélection regardera toutes les vidéos proposées par les candidats. Il constituera la sélection qui sera soumise au vote du public à partir du mois de septembre 2019 sur les réseaux

sociaux et au vote du jury le 18 octobre 2019.

Le comité de sélection, composé des représentants des partenaires, se basera sur les modalités de participation évoquées précédemment ainsi que sur une grille de critères établie au préalable incluant notamment l'originalité de la vidéo, les qualités de réalisation (son, image, montage, etc.), la relation aux sciences et aux technologies présentées, l'intérêt du sujet et les choix scénaristiques, le ton, le style, la pédagogie et l'efficacité de la vidéo.

Article 7 - Jury

La composition exacte du jury sera annoncée sur le site du TUTOFEST durant le mois de juin 2019. Il sera constitué de professionnels des nouveaux modes d'apprentissage et de partage des savoirs, de chercheurs, de personnalités du monde de la science et de la recherche, de l'éducation ainsi que d'un représentant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les choix du jury seront basés sur une grille d'évaluation constituée au préalable par des professionnels de la culture scientifique durant le congrès de l'AMCSTI.

Article 8 - Informations générales

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. L'organisateur du concours tranchera en dernier ressort toute contestation. Les contestations ne seront plus recevables au-delà d'un délai d'un mois à compter de la date de fin du concours.

L'organisateur du concours ne saurait être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que tout autre événement considéré par lui comme rendant impossible l'exécution du concours dans les conditions initialement prévues, le concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Le participant, en cas de victoire, autorise l'organisation du concours à utiliser à titre indicatif, ses noms, prénoms et adresses sans restriction ni réserve et sans rémunération, droit ou avantage quelconque autre que l'attribution de son prix.

L'organisateur du concours se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui par son comportement nuirait au bon déroulement du concours ainsi que tout participant qui ne serait pas l'auteur de la vidéo.

Le règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite. Il est également consultable sur le site du TUTOFEST.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le nom et les modalités du concours jusqu'au 31 août 2019, sous la forme d'un avenant.

L'organisateur du concours ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, pour quelque cause que ce soit, il était amené à annuler le concours, à le réduire, à le prolonger ou à le reporter.

Article 9 - Accord parental

La participation des mineurs de moins de 18 ans nécessite l'accord des parents auxquels il sera demandé de compléter une autorisation prévue à cet effet accessible sur le site du TUTOFEST.

On entend par « parents », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur participant (père, mère ou représentant légal).

L'autorisation parentale des participants doit être téléchargée sur le site web du concours, renseignée et signée puis envoyée sur le site pour que la contribution du participant au concours soit acceptée.

Les autorisations écrites des participants feront l'objet d'une vérification lors de la sélection des

vidéos.

L'organisateur se réserve le droit d'opérer toutes les vérifications d'informations, notamment d'identité, avant toute acceptation de participation ou attribution de prix. L'accord parental implique l'acceptation de la participation du mineur, et l'acceptation que le participant reçoit les prix offerts dans le concours.

Article 10 - Vie privée

L'organisateur du concours s'engage à ce que la collecte et le traitement de données à caractère directement ou indirectement personnel, effectuées à partir du site du TUTOFEST, soient effectués conformément à la loi française dite « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978.

Le participant dispose d'un droit d'opposition au traitement par l'organisation du concours de ses données personnelles, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant.

Le participant et l'organisateur s'engagent à respecter les lois relatives à la protection des données personnelles et au respect de la vie privée lors de l'utilisation du site internet.

Les données relatives aux comptes des participants (e-mail, âge, nom, prénom, adresse...) ne seront en aucun cas transmises à des tiers.